



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

VOUS SONGEZ À VOUS ÉTABLIR EN AGRICULTURE?



► **Cette chronique
s'adresse à vous!**

L'ARTERRE est un **service gratuit** de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires qui n'ont pas de relève identifiée. Il privilégie l'établissement de la relève par la reprise de fermes, l'acquisition ou la location d'actifs, le transfert ou la mise en place de partenariats via une plateforme d'affichage.

Cette première chronique (de six) explore la possibilité d'établissement ou de démarrage d'une entreprise agricole par le biais de la location de terres, de bâtiments, de maisons ou de fermes. Avec l'augmentation des taux d'intérêt, la hausse du coût des intrants et l'augmentation des valeurs foncières, **la location peut s'avérer une solution avantageuse pour démarrer son entreprise agricole.** En voici quelques avantages :

1. Permet de démarrer son entreprise en douceur en explorant son modèle agricole, ses produits, sa mise en marché et sa clientèle
2. Permet de limiter son endettement et son investissement de départ (mise de fonds)
3. En étant libéré de l'investissement foncier qui a connu une hausse fulgurante, permet d'investir dans des outils et du matériel de production de qualité.

De plus, la location peut s'avérer intéressante pour les producteurs agricoles ou les propriétaires fonciers qui souhaiteraient valoriser des espaces de culture ou des bâtiments pouvant servir à une relève potentielle, sans pour autant se départir de leurs actifs.

Avec la location, il est important d'avoir une bonne entente entre les deux parties et d'élaborer un document légal comprenant par exemple la durée du bail, le renouvellement, la résiliation, les inclusions et exclusions, le loyer, les usages permis et les améliorations locatives possibles. Il est normal de ne pas avoir pensé à tous les scénarios potentiels ou de vouloir obtenir un soutien pour mettre en œuvre ces possibilités.

Sachez que L'ARTERRE peut vous accompagner GRATUITEMENT dans tout ce processus. Contactez votre agente locale :

Pour les MRC des Maskoutains et de Pierre-De Saurel

Amélie Tremblay: 450 774-3141, poste 3144 • atremblay@arterre.ca